

**LE PRESIDENT DU MOUVEMENT PATRIOTIQUE
POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION,
PRESIDENT DU FASO, CHEF DE L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte fondamental du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR) du 29 janvier 2022 ;

Vu la Loi n° 74-60/AN du 03 août 1960, portant création de l'Armée Nationale ;

Vu la Loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016, portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;

Vu le Décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016, portant organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu le Décret n° 2016-157/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016, portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées ;

DECRETE

Article 1 : L'Intendant Colonel **ONADJA Joanny Blaise** est nommé Directeur Central de l'Intendance Militaire.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou le 21 FEV 2022



Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo DAMIBA